

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES
BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNES D'HÉNIN-BEAUMONT, LIÉVIN, LOOS-EN-GOHELLE

PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MINIERS DU LENSOIS

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral daté du 20 février 2017, une enquête publique relative au projet de plan de prévention des risques miniers du Lensois aura lieu pendant 32 jours consécutifs, du 21 mars au 21 avril 2017 inclus.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comprenant en outre la décision de l'autorité environnementale en date du 3 avril 2015 dispensant ce projet d'une évaluation environnementale, en mairies de :

- **HÉNIN-BEAUMONT** dont la mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 et pendant la période des vacances scolaires de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 du lundi au vendredi ;
- **LIÉVIN** dont la mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ;
- **LOOS-EN-GOHELLE** dont la mairie est ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Ce dossier sera également consultable en Préfecture du Pas-de-Calais et en sous-préfecture de Lens (5 rue du 11 novembre) ainsi qu'en version dématérialisée sur le site internet de la Préfecture (www.pas-de-calais.gouv.fr) ou sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture du Pas-de-Calais (DPI/BPUPE/SUP) rue Ferdinand Buisson 62020 ARRAS Cedex 9 du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00.

Monsieur **Michel LION**, cadre supérieur retraité de la Poste, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- le mardi 21 mars 2017 en mairie d'Hénin-Beaumont de 14h30 à 17h30 (Direction de l'aménagement du territoire, 39, rue Elie Gruyelle 62110 Hénin-Beaumont)
- le jeudi 23 mars 2017 en mairie de Liévin de 14h30 à 17h30
- le mercredi 29 mars 2017 en mairie de Loos-en-Gohelle de 14h30 à 17h30
- le samedi 8 avril 2017 en mairie de Liévin de 9h00 à 12h00
- le mardi 18 avril 2017 en mairie de Loos-en-Gohelle de 14h30 à 17h30
- le vendredi 21 avril 2017 en mairie d'Hénin-Beaumont de 14h30 à 17h30 (Direction de l'aménagement du territoire, 39, rue Elie Gruyelle 62110 Hénin-Beaumont)

Les intéressés pourront, en outre, soit consigner leurs observations sur les registres qui seront ouverts à cet effet en mairies et en Sous-Préfecture de Lens, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, en mairie d'Hénin-Beaumont (62110), Direction de l'aménagement du territoire, 39, rue Elie Gruyelle, soit les transmettre par courrier électronique au commissaire enquêteur par le biais du site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (<http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-majeurs/Plan-de-prevention-des-risques/PPRM/PPRM-du-Lensois> – en cliquant sur l'onglet "réagir à cet article"). Les observations et propositions électroniques réceptionnées par le commissaire enquêteur seront accessibles sur le site internet de la préfecture et annexées au registre de la mairie siège par le commissaire enquêteur.

Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées à monsieur Christian HENNEBELLE, responsable de l'Unité Gestion des Risques au Service de l'Environnement de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais (tél. : 03 21 50 30 29).

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour rendre son rapport relatif au déroulement de l'enquête et ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairies d'HÉNIN-BEAUMONT, LIÉVIN et LOOS-EN-GOHELLE, en Sous-Préfecture de Lens, ainsi qu'en préfecture du Pas-de-Calais pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Elle sera également disponible, pour la même durée, sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique suivante : « Politiques publiques / Prévention des Risques Majeurs / Plan de Prévention des Risques - PPRM/ PPRM du Lensois ».

Toute personne physique ou morale intéressée pourra demander communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DPI/BPUPE/SUP).

Au terme de l'enquête publique, la décision d'approbation du plan, éventuellement modifié, sera prise par arrêté préfectoral.